



## Compte rendu CFDT Comité Social Territorial du lundi 3 juillet 2023

Sera-ce une déclaration non pas préalable, mais prémonitoire, qu'a lancé le représentant de la CFDT lors de ce CHST spécial Fiches Référence Emploi (FRE) de ce lundi 3 juillet 2023.

En effet, cette déclaration préalable évoquait les difficultés suivantes pour le suivi et l'étude des dossiers présentés :

- Les 4 questions que nous avons posées n'étaient pas précisées dans les documents préparatoires et étaient donc indistinguables de celles de l'Administration.
- La réunion de ce CST ne figurait pas au calendrier des instances, mais avait été annoncée par la Direction générale lors du CST du 30 mars 2023, en réponse à une de nos questions à ce sujet pour étudier tous les calibrages des FRE.
- Les documents transmis pour ce CST exceptionnel ne nous a laissé que très peu de temps pour le préparer avec des nouvelles questions -11 nouvelles pour l'Administration, 5 pour la CGT et 4 pour la CFDT dont 3 avaient été rejetées ; notre crainte restant que ces dernières soient à nouveau rejetées, contrairement à celles présentées par l'Administration.
- Les différentes Fiches de postes ne nous ont pas été transmises et il a été délicat de pouvoir apprécier les subtilités proposées.
- Il manque encore certains avis de la GEPEC et le rédactionnel des avis évoque des situations individuelles d'agents et donc de Fiche de Poste et non pas de Fiche Référence Emploi.
- Enfin, sur toutes les fiches où il est constaté une vacance d'emploi, la CFDT a proposé de se prononcer favorablement.

La DRH nous a présenté un diaporama explicitant les conditions d'examen des questions à l'ordre du jour de ce CST extraordinaire et a rappelé que la révision des FRE ne se ferait qu'une fois par an et que ne seraient étudiées que celles présentées aujourd'hui.

**2023-CST3-AV-10) DAUT : Evolution du groupe du RIFSEEP de B3 en B2 pour les instructeurs de prestations sociales (6 experts désignés par la CGT). Syndicat CFDT.**

Les différentes missions des instructeurs ont été présentées par les experts qui ont défendu le rattachement à une FRE de référent en lieu et place de celle d'instructeur, qui leur permettrait une revalorisation de B3 à B2 et ceci en donnant un descriptif exhaustif de leurs nombreuses missions. Ils ont rappelé à l'Administration que cela ne concernait de fait que 6 agents.

L'Administration a considéré que ces missions ne relevaient pas d'une véritable expertise. Par ailleurs, tous les agents concernés relèvent de la catégorie C et on leur a proposé un groupe B2 car il a été déjà tenu compte de leur spécificité et leur régime a été réévalué. Le secret professionnel concerne tout le monde de la catégorie à la Catégorie C.

. A titre d'exemple l'ensemble des agents qui bénéficient du régime RIFSEEP B1, B2 et B3 appartiennent à la catégorie B.

La CFDT a fait remarquer qu'il ne pouvait pas y avoir 2 niveaux de hiérarchie sur la même FRE et que conséquemment cela concernerait les 36 agents.

**Vote : Collège des représentants de la collectivité : CONTRE 10**

**Collège de représentants du personnel : CGT : POUR 8, CFDT : ABSTENTION 7**

Cette question était traitée en même temps que celle concernant les collègues de l'APA à savoir :

**2023-CST3-AV-20) « Nous demandons que les postes d'instructeur de prestations d'action sociale affectés à la FRE générique instructeur calibrée B3 soient affectés à la FRE de référence calibrée en B2 du fait de la nature des missions d'expertise exercées d'une part et si ces postes sont éligibles à la prime de 100 € des oubliés du SEGUR d'autre part. »**  
Syndicat CGT

Pour ce qui concerne la prime des oubliés du SEGUR, l'Administration a répondu que même si des agents du central pratiquaient de l'accueil, ils n'avaient pas à être éligibles car cela concerne, sauf exception, les services territoriaux. La seule possibilité qui s'offre à eux est de rechercher des mobilités dans le cadre de la création de la DASAD au regard de nouvelles responsabilités.

**Vote : Collège des représentants de la collectivité : CONTRE 10**

**Collège de représentants du personnel : CGT : POUR8, CFDT : ABSTENTION 7**

**2023-CST3-AV-16) « Des agents exercent des missions de pilote de drone pour lesquelles ils ont obtenu les qualifications requises qu'ils mettent à jour régulièrement. La quotité de travail dévolue à ces missions est supérieure à 50%. Aussi nous demandons la création d'une fiche de poste de télépilote et son rattachement à la FRE technicien. Cette création permettra la formalisation de postes dédiés dans l'organigramme. »** Syndicat CGT

2 experts en charge de cette "mission" ont été auditionnés pour défendre la proposition de création d'une fiche de poste spécifique qui soit rattachée à la FRE de technicien. Les experts ont retracé l'historique de la mise en place de cette mission créée en 2016 par la DGADIF sur la base d'un "volontariat". En 2021, il est créé la cellule drone, sans que cela soit formalisé. Elle est composée de 2 agents, détenteurs des qualifications et compétences nécessaires à cette activité si particulière. Cette mission était à disposition des Directions demandeuses d'une expertise bâtementaire ou tout autre type d'infrastructures.

Le souhait est de faire de reconnaître cette activité, qui répond à un besoin des Directions opérationnelles, mais aussi de créer le poste correspondant afin de ne pas faire peser l'absence de deux agents lors de leur mission "drone" sur leurs collègues de service.

Cette mission a été estimée à 40% de leur temps de travail et un agent part à la retraite prochainement.

L'Administration a estimé que pour l'heure, le poste ne représentait que 40% de l'activité et que dès lors, il n'y avait pas lieu de créer une nouvelle FRE et conséquemment une nouvelle fiche de poste correspondante (C+ ou B). Elle se rapprochera de la DGAML en son temps, pour savoir si le poste peut être pérennisé à temps plein.

**Vote : Collège des représentants de la collectivité : CONTRE 10**

**Collège de représentants du personnel : CGT : POUR 8, CFDT : POUR 7**

**2023-CST3-AV-17) « Nous demandons à ce que les postes d'agents de valorisation écologique, rattachés à la FRE assistant de valorisation, puissent être calibrés en C+ de par les qualifications spécifiques requises pour l'exercice de ces missions notamment en termes de biodiversité. De fait ces métiers spécifiques doivent être rattachés à la FRE d'ouvrier qualifié. » Syndicat CGT**

Les missions des agents de valorisation écologique (AVE) ont vu leur métier fortement évoluer et leurs fonctions ne sont plus que celles de garde-champêtre. Les agents se sont adaptés à chaque nouvelle demande et se sont formés en conséquence à la variété et l'évolution de leur métier. C'est ainsi qu'ils pratiquent désormais des inventaires faunistiques et floristiques pour l'information du public dans le cadre de la prévention des incendies sur les propriétés du Département. Leurs missions sont comparables à celles des AVE, qui ont aujourd'hui des diplômes spécifiques pour exercer leurs missions.

Cet argument suffit à l'Administration pour refuser l'évolution de la FRE des Agents de valorisation écologique, car elle estime que le passage sur une FRE d'ouvrier qualifié (C+) nécessite des diplômes de niveau 3 (CAP-BEP) ce dont les APE ne sont pas titulaires.

**Vote : Collège des représentants de la collectivité : CONTRE 10**

**Collège de représentants du personnel : CGT : POUR 8, CFDT : ABSTENTION 7**

**2023-CST3-AV-1) DEJCS : Evolution du calibrage des assistants de gestion vers référents de dispositif : Syndicat CFDT :**

La CFDT a représenté les éléments du dossier qu'elle avait évoqués lors du dernier CT du 14 octobre 2022. Les 4 référents de territoire qui accompagnent dans leurs missions 4 agents de catégorie A sous la responsabilité du Chef de service sont les interlocuteurs privilégiés des agents des collèges (ATTE) qui assurent les missions d'accueil, d'entretien, de restauration et de maintenance. Dans le cadre de ma mise en œuvre du RIFSEEP, le fait d'avoir classé leur FRE en « assistant » et non pas « assistant de gestion » et la non existence à l'époque de la FRE « Référent » a nuit à leur qualification qui au regard des missions exercées et dont le descriptif exhaustif nous a été communiqué devrait être aujourd'hui identique à celle des agents de la DRH et donc calibrée B.

L'Administration a opposé un refus ferme sur ces propositions, considérant que le calibrage actuel correspondait aux tâches effectuées.

Les organisations syndicales se sont prononcées contre la transformation de 2 postes sur les 4 existants préconisés par le Service.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration CONTRE : 10**

**Collège des représentants du personnel : CONTRE : 15 (8 CGT, 7 CFDT)**

**2023-CST3-AV-2) DLL : Evolution du calibrage des 2 assistants administratifs (2350 et 2348) et 1 assistant de gestion (2353) vers assistants de valorisation de bibliothèque. Syndicat CFDT :**

**Vote : Collège des représentants de l'Administration POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 15 voix (8 CGT, 7 CFDT)**

**2023-CST3-AV-3) Direction des Archives départementales Evolution du calibrage de chef d'équipe de pôle en responsable de pôle :**

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 15 (8 CGT, 7 CFDT)**

**2023-CST3-AV-4) Château d'Assas : Evolution du calibrage de chef d'équipe en graphiste :**

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 15 voix (8 CGT, 7 CFDT)**

**2023-CST3-AV-5) Direction de l'Aménagement du Territoire : Evolution de l'emploi de référent de dispositif en chargé de mission et de projet départemental.**

Le poste étant déclaré vacant, la CFDT est favorable à l'évolution du calibrage de la FRE.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR CGT 8, CFDT 7**

**2023-CST3-AV-6) DAJAJQ - service courrier : Evolution du calibrage des assistants de courrier en référent (acheminement). Question traitée avec la question AV7 ci-dessous.**  
**Syndicat CFDT.**

**2023-CST3-AV-7) DAJAJQ - service courrier : Evolution du calibrage des assistants de courrier en référent (gestion). Syndicat CFDT.**

La question a été posée par la CFDT au dernier CST et nous avons représenté notre argumentaire initial concernant une FRE unique mal préparée en son temps par l'Administration, puisqu'elle concerne en fait deux catégories d'agents : d'une part 3 agents qui assurent la distribution régulière du courrier sur les différents sites et sont appelés à connaître toutes les subtilités de notre organisation afin de remettre les plis au bon endroit et aux bonnes personnes (cabinet, élus, directeurs et autres). Et d'autre part, 6 agents qui assurent le suivi administratif du courrier avec des tâches nouvelles et une véritable technicité liée aux nouvelles technologies et le traitement informatisé du courrier.

Les missions des agents en charge de la gestion du courrier nécessitent aujourd'hui une compétence technique et administrative qui justifient de revoir le rattachement à une FRE de cat B.

Les agents ont manifesté leur souhait de voir requalifier leur demande au regard de ce qu'ils ont pu constater pour d'autre FRE, par une reconnaissance de leurs missions en intégrant la FRE d'instructeur. Cette juste reconnaissance leur permettrait de requalifier leur emploi en catégorie B et par la même de pouvoir accéder au groupe RIFSEEP B3.

Au-delà de cette demande, certains agents techniques lauréats de l'examen d'agent de maîtrise ne peuvent même pas accéder à ce grade.

L'Administration en réponse est restée sur sa première analyse, à savoir que les missions du courrier relèvent exclusivement de la catégorie C.

**Vote : Collège des représentants de la collectivité : CONTRE 10**  
**Collège de représentants du personnel : CGT : POUR 8, POUR 7 CFDT**

A 16h25, les collègues de la CGT font le constat que l'Administration fait systématiquement barrage à leurs propositions et décide de quitter la séance sur le champ. Une déclaration sera adressée pour information aux agents dans la soirée.

Le Président prend acte et considérant que les autres questions sont inscrites à l'ordre du jour, il propose de les examiner sans la présence de la CGT.

**2023-CST3-AV-8) DISI : Evolution de l'emploi de technicien cybersécurité en administrateur cybersécurité.**

Le poste étant déclaré vacant, la CFDT est favorable à l'évolution du calibrage de la FRE.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-9) DGARI - Médecine préventive Evolution du calibrage d'assistante administrative en référent ;**

La CFDT a posé la question de savoir si la proposition était assortie d'un niveau de diplôme spécifique comme le voudrait la classification en B2. L'Administration a précisé que des formations externes et en interne étaient suivies et s'apparentaient à un emploi de la filière médico-technique.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-18) « Nous demandons à ce que les postes d'agent d'accueil des Etablissements d'enseignement rattachés à la FRE d'assistant de production et de maintenance soient positionnés sur une FRE unique agent d'accueil des établissements recalibrée en C+ de par la spécificité de leurs missions reconnues en CT. Nous demandons par ailleurs que les sujétions de polyvalences n'apparaissent plus dans cette FRE. » Syndicat CGT.**

L'Administration a précisé que le cadre d'emploi des agents de maîtrise ne correspondait pas aux missions exercées sur cette fonction.

**Vote : Collège des représentants de la collectivité : CONTRE 10**  
**Collège des représentants du personnel : ABSTENTION 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-11) Direction des Territoires : Evolution du calibrage de pilote d'exploitation en technicien d'exploitation.**

Evolution de la FRE de B en A et pour le RIFSEEP de B2 vers A4.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-12) Direction des Mobilités et Routes : Evolution du calibrage de technicien d'exploitation en chargé de programme.**

Le poste étant déclaré vacant, la CFDT est favorable à l'évolution du calibrage de la FRE.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-13) Laboratoire routier : Evolution du calibrage d'opérateur de laboratoire en technicien de laboratoire :**

Le poste étant déclaré vacant, la CFDT est favorable à l'évolution du calibrage de la FRE.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-14) DGAML : Evolution de l'emploi d'assistant de gestion en assistant comptable évolution du calibrage - changement de groupe RIFSEEP de C2 en C1 :**

La CFDT fait remarquer qu'il ne peut pas y avoir 2 pesées différentes sur la même FRE. Il convient de trouver une autre appellation et donc pas seulement Assistant. L'Administration en convient et proposera une FRE spécifique pour ce métier.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR : 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-15) Modification du groupe RIFSEEP des assistants comptables au sein de la FRE d'assistant (Idem av14)**

La CFDT fait remarquer qu'il ne peut pas y avoir 2 pesées différentes sur la même FRE. Il convient de trouver une autre appellation et donc pas seulement Assistant. L'Administration en convient et proposera une FRE spécifique pour ce métier.

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : POUR : 10**  
**Collège des représentants du personnel : POUR 7 CFDT**

**2023-CST3-AV-19) « Nous demandons à ce que les postes d'agent mobiles des établissements d'enseignement rattachés à la FRE d'assistant de production et de maintenance soient recalibrés en C+ sur une FRE unique agent mobile des établissements d'enseignement de par les sujétions du poste en matière de polyvalence. » Syndicat CGT**

**Vote : Collège des représentants de l'Administration : CONTRE : 10**  
**Collège des représentants du personnel : ABSTENTION : 7 CFDT**

Nîmes le, 12 juillet 2023

Les élus CFDT au Comité Social Territorial